

Projet : Arrêté préfectoral portant sur la mise en place d'un plan de gestion cynégétique "Mammifère" dans le département de La Réunion pour 3 ans (2018 à 2020)

Statut du demandeur : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Enjeux du Projet : Améliorer les connaissances sur les prélèvements des espèces tangué, lièvre à collier et cerf de Java par la mise en place d'un carnet de prélèvement obligatoire qui sera complété par chaque chasseur. Ce plan de gestion porte sur une période de trois saisons cynégétiques consécutives à partir de 2018. Les résultats à l'issue de cette période permettront d'adapter les règles de gestions cynégétiques pour chaque une des espèces (*périodes de chasse, limitation éventuelle des captures individuelles journalières ou saisonnière ou par secteurs géographiques, par des modalités de prélèvements spécifiques restrictives, par une commercialisation de la venaison encadrée au plan sanitaire, ...*)

Mesure : Arrêté préfectoral

Impact sur l'environnement : Mesurer les impacts des prélèvements effectués par les chasseurs en vue d'adapter et d'améliorer les règles de gestions cynégétiques pour un équilibre agro-sylvo-cynégétique, pour la recherche du respect du bien être des animaux et la sécurité des populations humaines.

Localisation : Tout le département.

Autre : Néant